



## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 12 juin 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1- Après les adoptions rituelles (ordre du jour, procès-verbal de l'assemblée du 8 mai), les élus procèdent à l'approbation des comptes en date du 31 mai pour un total de 131 975\$.

2- Mme Chloé Émond, engagée par le CCL en tant que consultante pour le projet de réaménagement du parc André-Raymond-Noel, présente aux citoyens l'état actuel de la démarche. On pourra trouver à l'adresse internet suivante le plan d'aménagement proposé (<https://saint-marc-sur-richelieu.us13.list-manage.com/track/click?u=99a46b3caf80f6a584141b78d&id=ff6b8ace00&e=82ecfbf70a>)

3- Le maire fait lecture du rapport annuel des données saillantes du rapport financier de l'année 2017.

4- Chaque élu fait un état de ses actions durant le mois écoulé et de ses projets pour les jours à venir :

i) Le CCU a approuvé le projet de reconstruction d'une résidence incendiée.

ii) Le CCE a accueilli deux de ses nouveaux membres lors de sa dernière réunion.

iii) Le CCL fait état de l'avancement du projet du parc André-Raymond-Noel, de la première rencontre du comité MADA, le 4 juin dernier, du succès de la Fête de l'eau en mai et de la préparation de la Fête nationale qui sera soulignée comme d'habitude par un spectacle, la présence d'un camion-restaurant et le traditionnel feu d'artifice conjoint avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu. Cette année, un chapiteau sera installé sur les lieux de la fête.

iv) Au chapitre des transports, le MTQ refuse l'installation d'un signal d'arrêt sur la montée Verchères au niveau de l'école. La municipalité pourra toutefois demander l'autorisation d'installer un bollard à cet endroit pour signaler la traversée éventuelle d'enfants.

v) Le responsable de l'administration annonce que les membres du conseil municipal sont d'accord avec la proposition de réaménagement du parc André-Raymond-Noel telle que présentée plus tôt. La clôture y sera installée le plus tôt possible et le sentier qui le circonscrit sera lui aussi aménagé en priorité.

vi) Le maire rapporte que l'AIBR apportera quelques améliorations, que l'état de la cueillette des résidus compostables est satisfaisant et qu'on vise à étendre cette cueillette aux restaurants.

5- Les conseillers adoptent en bloc les rapports des assemblées des comités consultatifs municipaux (CCU, le 23 mai, CCE, le 28 mai, CCL, le 31 mai).

6- Sur la recommandation du CCU, le conseil adopte le plan de reconstruction de la résidence incendiée.

7- Les conseillers acceptent la soumission de Pavages Maska pour la réfection des divers accotements endommagés des chemins municipaux pour un coût de 46,50\$ la tonne métrique de bitume. Signalons que, conformément à l'engagement pris le mois dernier par les membres du conseil, la soumission avait été ouverte *publiquement* le 4 juin dernier au bureau municipal en présence d'un citoyen. L'annonce en avait été faite par l'intermédiaire du bulletin « Citoyen branché ».

8- Les travaux de fauchage des bords de chemins ont été confiés à l'entreprise Daigneault pour un total de 2920\$.

9- La municipalité demande au MTQ l'autorisation d'installer un bollard à la croisée de la Montée Verchères et de la rue Ladouceur.

10- La municipalité émet un appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver municipaux durant les trois prochaines années.

11- Le maire, M. Michel Robert et deux conseillers, MM Réal Déry et Yvon Forget sont délégués pour participer au congrès annuel de la FQM les 20, 21 et 22 septembre prochains.

12- M. Samuel Routhier est délégué à la conférence annuelle du loisir municipal, à Québec, les 3, 4 et 5 octobre prochains.

## QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

Tout d'abord, en complément à deux questions ou suggestions demeurées sans réponse lors de l'assemblée de mai, le maire précise que :

- les conseillers ont décidé de ne pas inclure au procès-verbal publié sur le site internet les questions posées par les citoyens lors des assemblées du conseil municipal;

- la question de l'installation d'un système de géothermie à tout le secteur institutionnel de la municipalité (presbytère, église, édifice municipal, caserne de pompiers et école) sera abordée en caucus et qu'un rapport sera fait lors du prochain conseil municipal.

i) À un citoyen qui demande pourquoi on ne peut installer de bollard au centre de la rue principale afin d'y ralentir la circulation, réponse est donnée que le MTQ n'accepte pas une telle solution qui, par ailleurs, gênerait le passage fréquent de la machinerie agricole. (La rue Richelieu relève du MTQ)

ii) Une citoyenne, fortement appuyée par une autre personne, s'insurge devant la réponse cavalière et péremptoire faite à sa demande de publier sur le site internet municipal avec le procès-verbal le contenu des questions, réponses et échanges survenus durant la période de questions. Une telle publication serait une façon d'informer les résidents du déroulement et du contenu réel des assemblées. On lui répond que son point de vue a été reçu et sera pris en compte lors des discussions en caucus des élus.

iii) Dans le dossier du prochain développement domiciliaire prévu dans le village, un des promoteurs s'est désisté du projet et un nouveau s'est ajouté. À ce jour, aucun nouveau plan n'a été déposé par les promoteurs. Cependant, le PMAD, en accord avec les directives ministérielles, oriente les municipalités rurales vers une densification de l'occupation du territoire (12 terrains par hectare) afin de diminuer la pression sur le territoire agricole. De son côté, la municipalité maintient sa volonté de ne pas diminuer la surface des lots afin de conserver son attractivité envers les résidents éventuels qui désirent des terrains spacieux.

iv) Un citoyen signale que la circulation de motocyclettes et de quelques voitures cause parfois un bruit qui rend très

pénible la vie extérieure et même à l'intérieur. Il suggère l'installation de panneaux visuels à divers endroits stratégiques le long des chemins. On lui répond que le MTQ interdit l'ajout de signalisation le long des routes provinciales mais qu'on demandera à la SQ d'être plus vigilante à ce sujet.

v) Le même citoyen demande s'il ne serait pas possible d'installer une fontaine mobile à l'extérieur de la salle municipale pour permettre de remplir les gourdes d'eau lors des manifestations publiques. On lui répond que le CCE a quelques projets en cours à ce sujet.

#### Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
UMQ :	Union des municipalités du Québec